

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2024

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Christian BIES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Patrimoine : poursuite de la coordination d'un Projet Collectif de Recherche (PCR) sur le patrimoine hydraulique

Attribué par le ministère de la Culture, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le label, obtenu par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2016, s'inscrit dans un cadre partenarial qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une démarche de développement culturel, social et économique.

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité par ses habitants suppose des actions en profondeur en faveur de la connaissance et de l'identification des patrimoines. C'est pourquoi depuis 2019 la Région Occitanie et le Pays d'Art et d'Histoire ont établi un partenariat pour conduire une opération d'inventaire du patrimoine visant au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Elle doit aboutir :

- 1 à approfondir la connaissance scientifique sur l'aire d'étude définie ;
- 2 à la constitution d'une documentation scientifique ;
- à l'élaboration d'un outil d'aide à la gestion de l'espace communal, communautaire, départemental.
- à diffuser le plus largement possible la connaissance auprès du public.

L'opération comprend une enquête thématique dédiée aux moulins hydrauliques du territoire, menée depuis 2020 sur le territoire. Dans le prolongement de cette enquête, le Projet Collectif de Recherche (PCR) « Moulins, meules, meulières de l'Aude et de l'Hérault » a été lancé en 2024 pour localiser, identifier et étudier l'ensemble des industries hydrauliques, du Moyen Âge au XXe siècle, sur les bassins versants de l'Orb (étude exhaustive), de l'Aude et de l'Hérault (études centrées sur des secteurs ou des thématiques). Ce programme de recherche, regroupant un collectif d'archéologues, d'historiens et de chercheurs à l'Inventaire vise à

- enrichir les recherches réalisées dans le cadre de l'opération d'inventaire ;
- compléter le recensement déjà effectué par la prise en compte des vestiges archéologiques ;
- intégrer des données complémentaires sur les sites meuliers et les industries hydrauliques ;
- encourager la recherche fondamentale et la recherche appliquée sur le territoire.

Le PCR, dont la coordination est assurée par la chargée de mission Inventaire, rassemble les chercheurs suivants :

- Lisa Caliste (chercheuse Patrimoine industriel à la Région Occitanie, docteure en Histoire médiévale Université Paris 8 Vincennes – Saint Denis)

- Alain Chartrain (Université Paris Nanterre, Préhistoire & Technologie, UMR Temps n°8068 du CNRS, Conservateur en Chef au Ministère de la Culture et de la Communication)
- Rodrigue Tréton (docteur en Histoire médiévale rattaché au Laboratoire FRAMESPA, Université Toulouse Jean-Jaurès)
- Sylvain Durand (archéologue, Géoptère archéologie)
- Karyn Orenge (chargée de mission Inventaire du patrimoine, Pays Haut Languedoc et Vignobles).

L'historienne Christine Vezian, qui mène actuellement une étude sur les moulins du fleuve Orb, rejoindra l'équipe en 2025. Plusieurs historiens amateurs du territoire ont également été identifiés et interviendront dans le cadre du PCR en tant que bénévoles.

L'année 2024 a été dédiée au lancement du PCR, au rassemblement de la documentation disponible et à la réalisation d'études sur plusieurs sites meuniers et meuliers du territoire (moulins de Roquebrun, de la Roque à Causses-et-Veyran, carrières de la Veyrasse à Taussac-la-Billièrre...). Plusieurs communications et conférences ont également été présentées afin de communiquer autour du projet et de sensibiliser la population. Des contacts ont également été pris avec les syndicats de bassin versant en charge de la gestion des cours d'eau (EPTB Orb et Libron, SMMAR EPTB Aude).

L'année 2025 permettra de poursuivre les études et de développer les partenariats dans le cadre d'une opération triennale devant aboutir, notamment, à la publication d'un ouvrage collectif.

En s'intéressant à un patrimoine en voie de disparition, le PCR offre un état des lieux des édifices et aménagements présents sur le territoire. Ces éléments pourront servir à la structuration d'une politique concertée de sauvegarde et de mise en valeur de ces sites, souvent situés dans des environnements naturels fragiles, impactés par la pratique de nouveaux usages (promenade, baignade, pêche, activités de pleine nature...).

Le coût total de l'opération s'élève à **9 600 € TTC**, pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'État (SRA) pour 9 600 € (sous réserve).

En conclusion, le Président demande à l'assemblée de :

- se prononcer sur le principe de la poursuite de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS

